

ASSURANCE RÉCOLTES

Ce mémo est mis à votre disposition pour reprendre de façon simple et transparente les principales caractéristiques de ce contrat.

L'essentiel de l'assurance Récoltes

L'Assurance Récoltes, contrat assuré par Pacifica (filiale d'assurances dommages du groupe Crédit Agricole Assurances), vous garantit un rendement ou un capital minimum pour vos cultures sur pied, pendantes ou en andain, en cas de survenance d'un des événements climatiques garantis. Son option « Chiffre d'Affaires sécurisé » vous garantit un chiffre d'affaires minimum pour les cultures de blé tendre d'hiver, colza d'hiver et maïs grain en cas de survenance d'un des événements climatiques garantis et/ou d'une baisse du prix sur les marchés à terme de référence.

SOUSCRIPTEURS	Exploitants agricoles
GARANTIES PROPOSÉES ⁽¹⁾	Perte de rendement (obligatoire sauf dans le cas de cultures non en production) Perte de qualité Frais de resemis et de replantation Frais supplémentaires de récolte
ÉVÉNEMENTS GARANTIS	Grandes cultures : grêle, gel/coup de froid, tempête, coup de vent, vent de sable, sécheresse/coup de chaleur, coup de soleil, manque de rayonnement, inondation, excès d'eau, pluies orageuses, excès d'humidité et excès de neige Cultures viticoles et maraichères : grêle, gel/coup de froid, tempête, vent de sable, sécheresse/coup de chaleur, inondation, excès d'eau, pluies orageuses et excès de neige (uniquement pour les cultures maraichères) Cultures fruitières : grêle, gel/coup de froid, tempête, sécheresse/coup de chaleur, inondation et excès d'eau
OPTION CHIFFRE D'AFFAIRES SÉCURISÉ	En plus des événements climatiques garantis pour les cultures de blé tendre d'hiver, colza, maïs grain : baisse du prix observé sur le marché à terme de référence NYSE Euronext
PÉRIODE DE GARANTIE	Fruits et vignes : du stade B (début de gonflement) à la date normale de la récolte Autres cultures assurées : du semis à la date normale de la récolte



Bon à savoir

SUBVENTIONS	Eligible à la subvention prévue au titre de l'article L.361-4 du Code rural et de la pêche maritime, ce contrat peut bénéficier de l'avance du montant prévisionnel des subventions proposée par Pacifica
EN CAS DE SINISTRE	Contactez rapidement le 0 800 810 816 (appel gratuit depuis un poste fixe) dans les 15 jours qui suivent l'événement en cas de sécheresse et gel ou dans les 3 jours pour tous les autres événements climatiques
FRANCHISES	Deux types de franchises possibles : Franchise « à la nature de récolte » modulable par nature de récolte : Cultures fruitières : 15%, 20%, 25%, 30% et 40% Cultures viticoles : 10%, 15%, 20%, 25%, 30%, et 40% Autres cultures assurables : 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30% et 40% Franchise « à l'exploitation » , déterminée pour l'ensemble des cultures de l'exploitation. Non modulable par nature de récolte, et elles sont de : 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30% et 40% si absence de cultures fruitières ou viticoles ; 15%, 20%, 25%, 30% et 40% si présence uniquement de cultures fruitières ; ou de 10%, 15%, 20%, 25%, 30% et 40% lorsque plusieurs types de culture sont assurés
OPTION CHIFFRE D'AFFAIRES SÉCURISÉ	Pour les surfaces assurées, le niveau de chiffre d'affaires garanti est modulable par type de récolte et défini à l'euro près, sans franchise. Vous définissez le montant de chiffre d'affaires à garantir selon les propositions soumises par Pacifica qui varient chaque jour selon les conditions de marché.
OPTION RACHAT DE RENDEMENT ⁽²⁾	Possibilité de s'assurer pour un rendement supérieur au rendement historique moyen.
MISES A JOUR DU CONTRAT	Contactez le 0 800 810 816 (service et appel gratuits depuis un poste fixe) dans les périodes prévues : Actualisation des cultures (ajout/suppression de cultures, modification des garanties, prix choisis et options) : Cultures d'hiver récoltées en année N, mise à jour avant le semis et jusqu'au 15 décembre N-1 Cultures fruitières et vignes récoltées en année N, mise à jour avant le semis et jusqu'au 28 février N Cultures de printemps et cultures dérobées récoltées en année N avant le semis et jusqu'au 31 mars N Modification du type et du niveau de franchise : avant le premier semis de l'ensemble des cultures assurées Mise à jour des surfaces et des rendements : jusqu'au 30 juin N Mise à jour de l'option Chiffres d'affaires sécurisé : Blé tendre d'hiver et le colza , mise à jour du 1er Octobre N-1 au 30 Novembre N-1 Maïs grain , mise à jour du 1er Avril au 30 Avril N

Retrouvez l'ensemble des caractéristiques de ce produit dans vos conditions générales et vos conditions personnelles.

(1) Selon la culture, les garanties peuvent être obligatoires, facultatives ou exclues.

(2) Non disponible pour les cultures ayant l'option Chiffre d'Affaires Sécurisé.